

Libre propos

Les droits universitaires querellés : pour sortir de l'impasse

Daniel Franck IDIATA

Libreville/Gabon

LA question des droits universitaires entraîne, depuis peu, de vifs débats dans la société gabonaise y compris dans des espaces nouveaux. Lorsqu'on parle de droits universitaires, il faut comprendre les frais d'inscription administrative et pédagogique que doit payer l'étudiant pour bénéficier des services administratifs et pédagogiques de l'UOB, l'USS, l'USTM, l'INSG, l'ENS, l'ENSET, l'IUSO, l'ITO ou de l'IST.

L'inscription administrative permet d'acquiescer le statut d'étudiant. Elle aboutit à la délivrance de la carte d'étudiant et d'un certificat de scolarité. Elle est conditionnée au paiement des droits (frais) d'inscription administrative qui dépendent généralement du cycle : ils sont différents selon qu'on s'inscrit en Licence, en Master ou en Doctorat.

L'inscription pédagogique, quant à elle, correspond au choix des enseignements de la formation suivie par l'étudiant, c'est-à-dire son menu pour l'année académique. Proportionnellement aux enseignements choisis, l'étudiant paie des frais d'inscription pédagogique (frais de scolarité), qui peuvent dépendre du type de formation, du niveau et de la spécialité. L'étudiant de L1 n'aura pas les mêmes enseignements que celui de L2. Les deux étudiants ne vont pas payer les mêmes frais de scolarité.

Un étudiant de L3 n'aura pas le même menu qu'un autre de M1; ces deux étudiants ne vont pas payer les mêmes frais de scolarité. Il arrive aussi que les étudiants d'une même classe n'aient pas le même menu, c'est-à-dire le même nombre d'enseignements et de crédits à valider au cours du semestre ou de l'année académique, ils ne vont pas payer les mêmes frais de scolarité. Un dernier exemple : un étudiant peut choisir de suivre les cours sur un seul semestre alors qu'un autre choisira de suivre les cours sur les deux semestres de l'année académique. Ces deux étudiants ne vont pas payer les mêmes frais de scolarité.

Au Gabon, depuis la création de l'Université nationale, l'inscription administrative et l'inscription pédagogique sont confondues. En fait, les 9.000 FCFA que les étudiants paient annuelle-

ment couvrent uniquement les frais d'inscription administrative, aucun étudiant ne payant le moindre centime pour sa scolarité. Ces frais sont pris en charge par l'Etat : construction et équipement des établissements, paiement des salaires, fonctionnement et investissement.

Ainsi, lorsqu'un étudiant paie 9.000 FCFA à l'UOB par exemple, cela représente moins de 1% du coût réel de la scolarité de cet étudiant. Cela signifie, en théorie bien sûr, que l'Etat prend en charge les 99% restants. Même si on ne dispose pas de chiffres crédibles et incontestables sur le coût d'un étudiant au Gabon, on peut aisément le situer entre 10.000 000 de FCFA et 15.000 000 de FCFA. Donc, si on considère l'hypothèse basse, on aboutit à la conclusion qu'un étudiant coûte en moyenne 9.991 000 FCFA par an.

Il suffit de multiplier cette somme par le nombre d'étudiants pour connaître le besoin réel de financement annuel d'un établissement, c'est-à-dire l'argent qu'il lui faut pour fonctionner correctement et offrir aux étudiants les meilleurs services possibles. Il suffit, ensuite, de faire une soustraction simple entre cette somme théorique et l'argent réel que l'établissement reçoit annuellement de l'Etat pour connaître l'ampleur du gap.

La première question qu'on est alors en droit de se poser, c'est de savoir si l'Etat, face à la crise économique que l'on sait, est en capacité de subventionner les établissements publics à un niveau pertinent, c'est-à-dire leur donner la totalité de l'argent nécessaire à un fonctionnement efficient ? La réponse, c'est évidemment non, sauf si on veut faire dans la démagogie politicienne. La subvention allouée à chaque établissement est plus faible d'une année à l'autre, à un niveau tel que tous les établissements sont asphyxiés par des difficultés de fonctionnement et d'investissement insurmontables. Il suffit de visiter l'UOB, l'USS ou l'USTM pour s'en convaincre. En disant cela, je ne méconnaissais pas les efforts qui ont été consentis, comme l'augmentation spectaculaire des salaires aux enseignants-chercheurs, il y a peu.

La deuxième question, la seule qui vaille à mon sens, c'est de savoir si les étudiants peuvent, toujours dans le contexte de crise économique que l'on sait, participer au sauve-

tage de ces établissements publics, devenus au fil des années de véritables navires en perdition ? On peut choisir de répondre à cette question par la négative. C'est une réponse. Mais il faudra alors être capable d'en mesurer et surtout d'assumer la seule conséquence immédiate qui devrait consister en la fermeture pure et simple de ces établissements, qui vont très vite se retrouver en incapacité de fonctionner malgré la bonne volonté des différents acteurs. L'abracadabrisme qui a permis, depuis des années, à nombre de chefs d'établissements de valider des années académiques improbables ne saurait perdurer. Mais on peut aussi, et on doit, pouvoir répondre à cette question par l'affirmative. C'est une autre réponse. Cette réponse amènerait à briser le tabou du « tout étatique au Gabon » et à valider un nouveau paradigme : pour avoir le droit d'étudier dans un établissement public au Gabon, l'étudiant est dorénavant assujéti au paiement de frais d'inscription administrative et des frais d'inscription pédagogique.

Dans ce débat passionnant, à mon sens le premier vrai débat sur l'Université gabonaise, dont l'issue se trouve moins à la Cour Constitutionnelle qu'au sein de l'Université elle-même, il y a au moins une évidence partagée par toutes les parties : l'Université gabonaise est à bout de souffle. Elle n'a pas (plus ?) les moyens d'exister et de tenir la compétition internationale. L'image qu'offre cette Université est pitoyable, à un point tel que tous les parents qui ont un minimum de moyens, font systématiquement le choix d'envoyer leurs enfants à l'étranger ou dans un établissement privé du pays. L'Université publique devenant progressivement un choix par défaut pour une majorité de bacheliers ; nombre d'entre eux n'y allant que pour préserver la « bourse », respectant malgré eux une orientation de fait plus que de sens décrétée par l'ANBG.

Quelle que soit la posture politique et idéologique que l'on adopte pour apprécier la situation, on aboutit fatalement à la même conclusion : l'Université publique est un ascenseur social nécessaire et indispensable au développement du Gabon. Il faut donc avoir le courage d'appliquer le traitement qui vaille, aussi douloureux soit-il. On sait tous

que la première condition pour redresser l'Université gabonaise, c'est qu'elle dispose de moyens financiers plus importants. Elle doit donc faire face à trois enjeux : assumer des effectifs étudiants croissant d'une année à l'autre, maintenir la qualité des formations dispensées et trouver un juste équilibre entre un financement public déclinant et un financement privé (contribution des entreprises et des étudiants) à inventer. Que l'Université gabonaise soit, en définitive, plus utile au pays. Dès lors, la question du relèvement des droits universitaires ne peut plus être perçue comme un problème si elle s'inscrit dans une stratégie d'ensemble.

D'autres pays avant le Gabon ont été confrontés à cette problématique. Il suffit de tourner la tête et de regarder notre voisin le Cameroun, qui a réussi à trancher cette question au début des années 2000. Au Cameroun, les étudiants n'ont plus de bourse et paient en moyenne 50.000 FCFA par an pour avoir le droit d'étudier dans une université publique. On ne peut pas dire que tous les étudiants camerounais soient des enfants de riches parce qu'ils déboursent 50.000 FCFA pour s'inscrire dans une université publique. Les universités publiques camerounaises disposent de ressources propres conséquentes auxquelles vient se greffer la subvention de l'Etat. Elles ont donc plus de possibilités et de capacité d'action que les universités gabonaises.

Que les choses soient bien claires : je ne suis pas en train de remettre en cause la bourse que reçoivent les étudiants gabonais, bien au contraire. Cette bourse, qu'il faut conserver à tout prix, est le facteur d'égalité des chances le plus important pour de nombreux enfants de ce pays. Ce que je dis, c'est que face à un problème aussi grave, il faut avoir la lucidité d'identifier les meilleures voies de solution et le courage de les appliquer.

Quelles que soient les solutions qui seront finalement retenues, je pense que l'issue de cette affaire doit être juste et équitable pour les étudiants. Si l'Université gabonaise arrive à se relever de cette situation dramatique, les étudiants en seront les premiers bénéficiaires. Si, au contraire, elle coule à pic comme on peut le craindre si des solutions profondes ne sont pas trouvées et mises en

œuvre, ce sont encore les étudiants qui vont en pâtir. Quand je parle des étudiants, je fais évidemment référence aux enfants des Gabonais lambda, ceux qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants au Canada, aux USA, en France ou ailleurs dans le monde où ils peuvent étudier dans des conditions plus confortables.

Pour avoir discuté de la question avec des dizaines voire des centaines d'étudiants, mes étudiants du département des sciences du langage et d'autres départements depuis des années, j'ai compris que nombre d'entre eux s'opposent à cette mesure d'augmentation des droits universitaires sur la forme plus que sur le fond. Les étudiants m'ont toujours dit qu'en l'état actuel de leur université, ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient payer plus cher leur inscription alors que rien ne change d'une année à l'autre.

Chaque année, me disaient-ils, la situation se dégrade davantage et les services rendus aux étudiants toujours plus désastreux. Ils ont souvent pointé l'absence de bibliothèque, le manque criard d'informatique à une époque où l'ordinateur n'a jamais coûté aussi peu cher, des conditions d'apprentissage à la limite de l'absurde parfois, la restauration et le logement toujours aussi défectueux, etc. Osant une comparaison qui me fit rire jusqu'aux larmes, un étudiant me fit comprendre que cette situation était semblable à celle d'un restaurant où on demande

aux clients de payer plus cher un repas toujours plus mauvais que celui de la veille.

En tant qu'enseignant de cette Université, je suis, comme nombre de mes collègues, très triste d'entendre ces critiques récurrentes, plus dures les unes que les autres, sur une institution qui m'a fait rêver et qui est aussi mon lieu de travail et de vie. Cette position, j'en suis fortement persuadé, est partagée par une grande majorité d'étudiants qui ne demandent qu'à être convaincus.

Les responsables universitaires devraient engager, avec l'ensemble des acteurs, des consultations franches pour discuter des perspectives pour sortir l'Université de l'impasse. La qualité des enseignements et leur articulation dans une offre de formation novatrice, les services rendus aux étudiants et les droits universitaires seraient des thématiques privilégiées pour recevoir un avis collégial et plus consensuel. Une telle démarche entraînera forcément l'adhésion des étudiants à partir du moment où ils verront leur intérêt. On le sait, ce qu'attendent les étudiants, c'est à la fois trouver une voie et acquérir des compétences de haut niveau pour pouvoir s'insérer plus facilement sur le marché du travail. J'ai l'intime conviction que les étudiants gabonais vont, eux aussi, adhérer à toute politique visant à améliorer leur mieux-être, à l'université ou ailleurs dans la société.

*Professeur Titulaire, UOB

